

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 062-216200436-20260521-D2026\_43-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

**Date de convocation** : 13/05/2026 Membres en exercices : 19 - Présents : 17 - Nombre de suffrages : 19

**Présents** : Mme BERIATI Karine, Mme BOUCHART Allison, Mme CLABAUX Annabelle, M. COUTURIER Stéphane, M. DEBYSER Patrick, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, Mme HALLER Jennifer, M. HONVAULT Stéphane, M. LASSALLE Éric, Mme LHASSEN Fabienne, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, M. NEE Sébastien, Mme STROBBE Marielle.

**Excusés** : M. LEFEBVRE Pierre-Louis, M. PEENAERT Antoine.

**Procurations** : M. LEFEBVRE a donné pouvoir à Mme DENIELE-VAMPOUILLE, M. PEENAERT a donné pouvoir à Mme DUVIVIER.

**Secrétaire de séance** : Mme Annabelle CLABAUX.

### Objet : Marché hebdomadaire – Droits de place

Rapporteur : Patrick DEBYSER

Un marché constitue une occupation privative du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droits de place. Il est donc nécessaire de fixer les tarifs des droits de place pour les emplacements du marché communal. Ce droit de place sera payable à l'avance par les commerçants à l'accueil de la mairie. Un reçu sera délivré par le régisseur lors du paiement.

**Le Conseil décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants qui entreront en vigueur à compter du 19 juin 2026 :**

- **0,5 € par jour**
- **1 € par mois**
- **2 € par trimestre**
- **7 € par an**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nadine DENIELE-VAMPOUILLE